

Paris,
le jeudi 22 mars 2001

Objet : Réservation des postes de cadres pour les lauréats de la 39ème promotion du Cnesss.

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

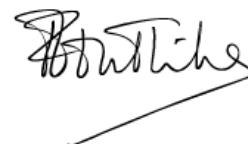
Par lettre du 13 mars 2001, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a rappelé les dispositions relatives à l'affectation des élèves du Centre National d'Études Supérieures de Sécurité Sociale à l'issue de leur scolarité.

Dans le cadre de ce dispositif réglementaire, il a été demandé aux directeurs d'organismes de procéder au recensement des emplois de cadres, de niveau égal ou supérieur au niveau 6 de la grille de classification mise en place par le Protocole d'accord du 14 mai 1992, vacants ou susceptibles de l'être avant le 1er juillet 2001 et d'en adresser la liste au Cnesss.

Afin de donner la meilleure efficacité à la réservation des emplois et à l'affectation des lauréats, je vous informe que l'Ucanss suspend à compter de la présente semaine et jusqu'au 15 juin 2001, le service de diffusion des vacances de postes de cadres susceptibles d'être offerts aux élèves de la 39ème promotion du Cnesss.

Aussi, il vous est demandé de ne plus saisir d'offre entrant dans ce recensement durant cette période sur l'application Bourse des emplois (Internet ou minitel).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Martine Fontaine

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Document annexe

